



**RELEVÉ DE DECISIONS
DE LA SÉANCE DU
30 JUIN 2014**

Le Conseil de direction, réuni le lundi 30 juin 2014 à 8h30 en salle François-Goguel,

- a donné un avis favorable, par 20 voix pour et 7 abstentions, au volet commun du contrat pluriannuel de site 2014-2018 ;
- a approuvé, par 20 voix pour et 7 contre, le volet établissement du contrat pluriannuel de site 2014-2018 ;
- a approuvé, par 20 voix pour et 7 abstentions, les statuts de la Communauté d'Universités et Etablissements ;
- a approuvé, à l'unanimité, la création du comité technique de l'IEP de Paris ;
- a ratifié, à l'unanimité, l'accord de double diplôme avec *Stockholm School of Economics (SSE)* ;
- a donné un avis défavorable, par 17 voix contre et 9 pour, à la modification de l'article 9 du règlement de scolarité comme suit :
 - fixer une limitation à 30 % de la note du galop d'essai et à 10% de la note de participation (hors cours de langues et exercices spécifiques), dans la note du contrôle continu ;
 - ajouter l'obligation de communiquer la charte pédagogique avant le début du semestre.
- a approuvé, à l'unanimité, la modification de l'article 21 du règlement de scolarité comme suit :

Remplacement des paragraphes de l'article 21 par : « L'anglais est, avec le français, une langue de travail commune à tous les élèves du Collège universitaire.

Tous les élèves peuvent accéder à un enseignement de LV2.

La première inscription dans le cours est en fonction de l'évaluation du niveau de l'élève. L'élève peut par la suite changer de niveau à la fin de chaque semestre sur avis de l'enseignant et sur décision du département des langues.»
- a adopté, par consensus, le procès-verbal de la séance du 26 mai sous réserve de modifications ultérieures.

Fait à Paris le 07 juillet 2014

Renaud DEHOUSSE
Président du Conseil de direction de l'IEP